SORBEY N° 12.10



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2012

<u>Date de convocation : 20/03/2012</u> <u>Nombre de conseillers : </u>

 Date d'affichage :
 03/04/2012
 En exercice : 11

 Présents : 09
 Procuration : 01

 Votant : 10

L'an deux mil douze, le trente mars, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean Claude – ROEDEL Françoise

LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain

SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – ETIENNE Gilles

Absents excusés : PIOT Philippe – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : PIOT Philippe à DUMET Gérard

OBJET: Compte de Gestion 2011 – Budget Principal

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du budget principal, dressé par Madame REGGOUA Malika, comptable ayant exercé au cours de l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote ledit compte de gestion sans observations ni réserves.

VOTE: UNANIMITE

Exécutoire après envoi En Préfecture le 03/04/2012 Et publication le 03/04/2012 Pour extrait conforme Fait et délibéré le 30/03/2012 Le Maire

[«] Ont signé au registre les membres présents »

SORBEY N° 12.11



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2012

 Date de convocation :
 20/03/2012
 Nombre de conseillers :

 En exercice :
 11

 Date d'affichage :
 03/04/2012
 Présents :
 09

 Procuration :
 01

 Votant :
 10

L'an deux mil douze, le trente mars, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean Claude – ROEDEL Françoise

LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain

SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – ETIENNE Gilles

Absents excusés : PIOT Philippe – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : PIOT Philippe à DUMET Gérard

OBJET: Compte Administratif 2011 – Budget Principal

Le Conseil nomme à la présidence de l'assemblée, Monsieur DUMET Gérard, 1^{er} adjoint, puis il vérifie les comptes de l'exercice 2011 concernant le budget principal de la Commune :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT

<u>RECETTES</u>: 157 596, 79 72 321, 25 DEPENSES: 116 666, 19 45 854, 40

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE :

FONCTIONNEMENT: 12 731, 00 + 157 596, 79 − 116 666, 19 = **53 661, 60** € INVESTISSEMENT: -17 421, 09 + 72 321, 25 − 45 854, 40 = **9 045, 76** €

VOTE: UNANIMITE

Exécutoire après envoi Pour extrait conforme

En Préfecture le 03/04/2012 Fait et délibéré le 30/03/2012

Et publication le 03/04/2012 Le Maire

Lucienne SCHMITT

ORBEY N° 12.12



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2012

<u>Date de convocation</u>: 20/03/2012 <u>Nombre de conseillers</u>: En exercice : 1

 Date d'affichage :
 03/04/2012
 En exercice : 11
 11

 Présents :
 09

 Procuration :
 01

Votant : 10

L'an deux mil douze, le trente mars, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean Claude – ROEDEL Françoise

LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain

SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – ETIENNE Gilles

Absents excusés : PIOT Philippe – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs: PIOT Philippe à DUMET Gérard

OBJET: Budget Primitif 2012 – Budget Principal - Taux des 4 taxes

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'année 2012 (Budget Principal).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2012 qui présente la balance suivante :

<u>FONCTIONNEMENT</u> <u>INVESTISSEMENT</u>

 RECETTES:
 232 994 € 1 072 491 €

 DEPENSES:
 232 994 € 1 072 491 €

Et fixe les taux des 4 taxes comme suit :

Taxe Habitation: Recette attendue: 17,00 % 48 314 € Foncier Bâti: 9.30 % Recette attendue: 16 080 € Foncier non Bâti: 34,50 % Recette attendue: 7 003 € CFE: 18,50 % Recette attendue: 2 090 €

VOTE: UNANIMITE

Exécutoire après envoi En Préfecture le 03/04/2012 Et publication le 03/04/2012

Le Maire Lucienne SCHMITT

Pour extrait conforme

Fait et délibéré le 30/03/2012

SORBEY N° 12.13



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2012

<u>Date de convocation</u>: 20/03/2012 <u>Nombre de conseillers</u>: En exercice : 11

 Date d'affichage :
 03/04/2012
 Présents : 09

 Procuration :
 01

 Votant :
 10

L'an deux mil douze, le trente mars, à dix neuf heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean Claude – ROEDEL Françoise

LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain

SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – ETIENNE Gilles

Absents excusés : PIOT Philippe – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : PIOT Philippe à DUMET Gérard

OBJET: Compte de Gestion 2011 – Budget Assainissement

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2011 concernant le budget assainissement, dressé par Madame REGGOUA Malika, comptable ayant exercé au cours de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote ledit compte de gestion sans observations ni réserves.

VOTE: UNANIMITE

Exécutoire après envoi En Préfecture le 03/04/2012 Et publication le 03/04/2012 Pour extrait conforme

Fait et délibéré le 30/03/2012

Le Maire

[«] Ont signé au registre les membres présents »

ORBEY N° 12.14



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2012

 Date de convocation :
 20/03/2012
 Nombre de conseillers :

 En exercice :
 11

 Date d'affichage :
 03/04/2012
 Présents :
 09

 Procuration :
 01

 Votant :
 10

L'an deux mil douze, le trente mars, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean Claude – ROEDEL Françoise

LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain

SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – ETIENNE Gilles

Absents excusés : PIOT Philippe – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : PIOT Philippe à DUMET Gérard

OBJET: Compte Administratif 2011 – Budget Assainissement

Le Conseil nomme à la présidence de l'assemblée, Monsieur DUMET Gérard, 1^{er} Adjoint, puis il vérifie les comptes de l'exercice 2011 concernant le Budget Assainissement de la Commune.

FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT

 RECETTES:
 62 381, 35 €
 34 969, 63 €

 DEPENSES:
 35 029, 41 €
 165 937, 64 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE

FONCTIONNEMENT: $-32\ 328,31+62\ 381,\ 35-35\ 029,\ 41=-4\ 976,37$ € INVESTISSEMENT: $117\ 102,\ 35+34\ 969,\ 63-165\ 937,\ 64=-13\ 865,\ 66$ €

VOTE: UNANIMITE

Exécutoire après envoi Pour extrait conforme En Préfecture le 03/04/2012 Fait et délibéré le 30/03/2012

Et publication le 03/04/2012 Le Maire

[«] Ont signé au registre les membres présents »

N° 12.15



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2012

 Date de convocation :
 20/03/2012
 Nombre de conseillers :

 En exercice :
 11

 Date d'affichage :
 03/04/2012
 Présents :
 09

 Procuration :
 01

 Votant :
 10

L'an deux mil douze, le trente mars, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean Claude – ROEDEL Françoise

LEQUY Norbert - ETIENNE Gilles

SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – BARBIER Sylvain

Absents excusés : PIOT Philippe – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs: PIOT Philippe à DUMET Gérard

OBJET: Budget Primitif 2012 – Budget Assainissement

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget assainissement pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget assainissement 2012 qui présente la balance suivante :

FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT

<u>RECETTES</u>: 91 661 € 73 492 € DEPENSES: 91 661 € 73 492 €

VOTE: UNANIMITE

Exécutoire après envoi Pour extrait conforme

En Préfecture le 03/04/2012 Fait et délibéré le 30/03/2012

Et publication le 03/04/2012 Le Maire

[«] Ont signé au registre les membres présents »

de SORBEY N° 12.16



Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2012

<u>Date de convocation : 20/03/2012</u> <u>Nombre de conseillers : </u>

 Date d'affichage :
 03/04/2012
 En exercice : 11

 Présents : 09
 Procuration : 01

 Votant : 10

L'an deux mil douze, le trente mars, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude

LEQUY Norbert - ROEDEL Françoise

BARBIER Sylvain - SPINELLI Claude - VILLEMIN Marylin - ETIENNE Gilles

Absents excusés : PIOT Philippe – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés: néant

Pouvoirs: PIOT Philippe à DUMET Gérard

OBJET: Salle socioculturelle – subvention FEDER

Concernant le projet de construction de salle socioculturelle, la commune est actuellement en recherche de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- SOLLICITE une subvention au titre du FEDER pour aider au financement de ce projet, d'un montant total de 679 395,30 € HT,
- DECIDE d'inscrire cette opération en investissement au budget principal de 2012, selon le plan de financement suivant :

• Subvention Conseil Général : 165 388,06 €

• Subvention Conseil Régional : 90 000, 00 €

• DETR: 116 631, 00 €

Réserve parlementaire : 10 000,00 €
Subvention FEDER : 100 000,00 €

• Fonds propres : 50 000,00 €

• Emprunt : 147 376, 24 €

- PRECISE que si le FEDER alloué devait être inférieur à celui escompté, la commune de Sorbey s'engage à augmenter d'autant sa participation,
- AUTORISE madame le maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention,
- PRECISE que les travaux ne débuteront qu'après réception de la notification des subventions.

VOTE: UNANIMITE

Exécutoire après envoi En Préfecture le 03/04/2012 Et publication le 03/04/2012 Pour extrait conforme Fait et délibéré le 30/03/2012 Le Maire Lucienne SCHMITT

N° 12.17



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2012

<u>Date de convocation : 20/03/2012</u> <u>Nombre de conseillers : </u>

 Date d'affichage :
 03/04/2012
 En exercice : 11

 Présents : 09
 Procuration : 01

 Votant : 10

L'an deux mil douze, le trente mars, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude

LEQUY Norbert - ROEDEL Françoise

BARBIER Sylvain – SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – ETIENNE Gilles

Absents excusés : PIOT Philippe – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés: néant

Pouvoirs: PIOT Philippe à DUMET Gérard

OBJET: Salle socioculturelle – subvention « Jeunesse et sports »

Concernant le projet de construction de salle socioculturelle, la commune est actuellement en recherche de financement.

Cette salle sera utilisée par les enfants de l'école pour des activités sportives, ainsi que par l'association du village qui souhaite créer une section gymnastique pour adultes et seniors.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- SOLLICITE une subvention à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour aider au financement de ce projet, d'un montant total de 679 395,30 € HT,
- DECIDE d'inscrire cette opération en investissement au budget principal de 2012,
- AUTORISE madame le maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention,
- PRECISE que les travaux ne débuteront qu'après réception de la notification des subventions.

VOTE: UNANIMITE

Exécutoire après envoi En Préfecture le 03/04/2012 Et publication le 03/04/2012 Pour extrait conforme Fait et délibéré le 30/03/2012 Le Maire Lucienne SCHMITT

N° 12.18



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2012

<u>Date de convocation : 20/03/2012</u> <u>Nombre de conseillers : </u>

 Date d'affichage :
 03/04/2012
 En exercice : 11

 Présents : 09
 Procuration : 01

 Votant : 10

L'an deux mil douze, le trente mars, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude

LEQUY Norbert - ROEDEL Françoise

BARBIER Sylvain - SPINELLI Claude - VILLEMIN Marylin - ETIENNE Gilles

Absents excusés : PIOT Philippe – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés: néant

Pouvoirs : PIOT Philippe à DUMET Gérard

OBJET: Subvention école de Bazoncourt

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier adressé par l'institutrice de l'école élémentaire de Bazoncourt, sollicitant une subvention pour un voyage à Paris, qui se déroulera le 26 avril 2012. Treize élèves de Sorbey sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote une subvention de $130 \in$ pour aider au financement de cette sortie, soit $10 \in$ par enfant.

VOTE: UNANIMITE

Exécutoire après envoi En Préfecture le 03/04/2012 Et publication le 03/04/2012 Pour extrait conforme Fait et délibéré le 30/03/2012 Le Maire Lucienne SCHMITT

[«] Ont signé au registre les membres présents »

N° 12.19



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2012

Date de convocation : 20/03/2012 Nombre de conseillers :

En exercice : 11 Présents 09 Date d'affichage : 03/04/2012 Procuration 01 Votant 10

L'an deux mil douze, le trente mars, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude **Etaient présents :**

LEQUY Norbert - ROEDEL Françoise

BARBIER Sylvain - SPINELLI Claude - VILLEMIN Marylin - ETIENNE Gilles

Absents excusés : PIOT Philippe – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs: PIOT Philippe à DUMET Gérard

OBJET: Subventions diverses 2012

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, les différentes demandes de subventions reçues à ce jour en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser :

- 70 € à l'USEP
- 150 € au Souvenir Français
- 120 € au Conseil de Fabrique
- 950 € à Sorbey Loisirs

VOTE: UNANIMITE

Exécutoire après envoi En Préfecture le 03/04/2012 Et publication le 03/04/2012 Pour extrait conforme Fait et délibéré le 30/03/2012 Le Maire

[«] Ont signé au registre les membres présents »

N° 12.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2012

<u>Date de convocation : 20/03/2012</u> <u>Nombre de conseillers : </u>

 Date d'affichage :
 03/04/2012
 En exercice : 11

 Présents : 09
 Procuration : 01

 Votant : 10

L'an deux mil douze, le trente mars, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude

LEQUY Norbert - ROEDEL Françoise

BARBIER Sylvain - SPINELLI Claude - VILLEMIN Marylin - ETIENNE Gilles

Absents excusés : PIOT Philippe – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés: néant

Pouvoirs: PIOT Philippe à DUMET Gérard

OBJET: SIVT – retrait de la commune de Talange

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 27 juin 2011, le Conseil Municipal de Talange a demandé son retrait du SIVT.

Vu la délibération du comité syndical du 31 janvier 2012, portant retrait de la commune de Talange du syndicat, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le retrait de la commune de Talange du Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Touristique.

VOTE: UNANIMITE

Exécutoire après envoi En Préfecture le 03/04/2012 Et publication le 03/04/2012 Pour extrait conforme Fait et délibéré le 30/03/2012 Le Maire

[«] Ont signé au registre les membres présents »



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2012

<u>Date de convocation : 20/03/2012</u> <u>Nombre de conseillers : </u>

 Date d'affichage :
 03/04/2012
 En exercice : 11
 11

 Présents : 09
 Procuration : 01

 Votant : 10

L'an deux mil douze, le trente mars, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude

LEQUY Norbert - ROEDEL Françoise

BARBIER Sylvain – SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – ETIENNE Gilles

Absents excusés : PIOT Philippe – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés: néant

Pouvoirs: PIOT Philippe à DUMET Gérard

OBJET: CCPP – chemins de randonnée

Le Conseil Municipal, vu l'ordonnancement N° 2000-14 du 18 septembre 2000 du Code de l'Environnement :

- DONNE un avis favorable à l'ensemble du plan présenté sur les documents cartographiques ci-joints,
- AUTORISE la pose de jalonnements permanents du chemin à l'aide du balisage et de la signalétique homologuée,
- S'ENGAGE à veiller au maintien des équipements de signalisation de l'itinéraire,
- DEMANDE au Conseil Général de la Moselle d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, les chemins ruraux et sentiers communaux listés ci-dessous et répertoriés sur les cartes et les tableaux joints.

Boucle N° 5 de Mécleuves – Sorbey – Courcelles sur Nied (tracé en bleu)

Tronçon N° 8	section 20	parcelle 22	en transaction par la CCPP
Tronçon N° 9	section 01	parcelle 132	chemin rural
Tronçon N° 10	section 01	parcelle 175	rue du moulin
Tronçon N° 11	section 20	parcelle 46	chemin rural dit de Mécleuves

- S'ENGAGE à ne pas aliéner l'emprise des chemins ruraux et sentiers communaux inscrits en cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural ou d'un sentier communal inscrit au plan, à informer Moselle Tourisme et à lui proposer un itinéraire de substitution qui doit être approprié à la randonnée et ne pas allonger le parcours de manière excessive ou de diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés. Toute opération publique d'aménagement doit également respecter ce maintien ou cette continuité.
- S'ENGAGE à interdire la coupure des chemins par des clôtures.

VOTE: UNANIMITE

Exécutoire après envoi En Préfecture le 03/04/2012 Et publication le 03/04/2012

« Ont signé au registre les membres présents »

Pour extrait conforme Fait et délibéré le 30/03/2012 Le Maire Lucienne SCHMITT